



Révision «allégée» du Plan Local d'Urbanisme de Ladoix-Serrigny

Pourquoi faire évoluer le PLU ?

La commune souhaite pouvoir permettre à des habitants dont le jardin se situe en zone agricole du PLU de construire une annexe à leur habitation (abri de jardin, piscine, par exemple).

Or le règlement actuel du PLU ne l'autorise pas.

Il est donc question de créer des secteurs de jardins dans la zone agricole pour autoriser de telles constructions.



Exemple de secteur jardin créé par la Révision Allégée

Comment se déroule l'évolution du PLU et comment y participer ?



La commune a prescrit la révision «allégée» du PLU le 28 Mars 2024

Nous rédigeons actuellement ces pièces

Il est possible de s'exprimer tout au long de l'étude jusqu'à « l'arrêt » du projet via **un cahier de concertation**. Les documents concernant la révision sont consultables en mairie

Une **enquête publique** sera organisée à l'issue de la consultation des services de l'Etat et des Personnes Publiques Associées. Vous serez informés de la tenue de cette enquête publique par voie de presse et affichage en commune

ATTENTION

La révision allégée ne porte que sur l'objet présenté.

Aucune autre demande ne pourra être étudiée.

